



Le 7 novembre 2022

Madame, Monsieur,

Votre équipe dévouée des Services provinciaux de médecine vétérinaire s'engage à fournir à tous nos patients des soins exceptionnels. C'est pourquoi nous tenons à vous informer d'importantes modifications apportées aux services à la clientèle et comment nous traitons les urgences de nuit.

Ce qui est modifié et pourquoi

Entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2022

Si vous contactez nos bureaux après les heures d'ouverture, vos appels sont transmis à notre système de messagerie vocale. Vous aurez la possibilité de laisser un message pour les questions non urgentes ou, en cas d'urgence uniquement, de composer le « 0 » pour que votre appel soit pris en charge par notre service de réponse téléphonique. Le service de réponse effectuera un triage en fonction de certains critères et transmettra les renseignements à une équipe de triage ou vous mettra en communication avec le vétérinaire de garde. Des frais de consultation professionnelle sur les heures supplémentaires minimaux de 85 \$ seront exigés pour les appels acheminés à un vétérinaire après les heures de bureau.

Bien que nous souhaitions prendre soin de tous les animaux qui ont besoin de nous, notre personnel a besoin de se ressourcer et de passer du temps précieux avec sa famille; nous devons nous concentrer sur l'offre de soins après les heures de bureau uniquement dans les situations les plus urgentes. Par conséquent, nous vous prions d'attendre jusqu'au matin pour nous appeler si cela est possible.

Il y a une pénurie mondiale de vétérinaires, et les Services provinciaux de médecine vétérinaire du Nouveau-Brunswick éprouvent des difficultés en matière de recrutement. Nous sommes déterminés à améliorer la prestation de services afin de continuer à répondre à vos besoins pendant cette période. Nous avons un plan de recrutement ciblé et dynamique. Les Services provinciaux de médecine vétérinaire se concentreront sur les principaux clients du secteur du bétail et n'accepteront pas de nouveaux clients qui ne relèvent pas de ce secteur comme mesure provisoire. L'exception à cette règle concerne la volaille et les nouvelles entreprises commerciales approuvées par le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.



Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023

Les cochons nains ne seront plus clients des Services provinciaux de médecine vétérinaire. Si vous possédez un cochon nain, veuillez communiquer avec une clinique vétérinaire privée pour les soins futurs.

En accord avec l'Association des médecins vétérinaires du Nouveau-Brunswick, tous les clients doivent avoir une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide avant que leur animal puisse être diagnostiqué ou traité. Votre vétérinaire examinera cet accord et vous aidera à le remplir. La RVCP sera valide pour deux ans et tous les montants dus doivent être payés comme condition de renouvellement.

Coordonnées

Veuillez noter le 1-888-622-4742 n'est plus actif pour les services de médecine vétérinaire. Tous les appels doivent être dirigés vers un bureau régional des services vétérinaires du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

Producteurs de volaille – 547-2089
Bathurst – 547-2089
Fredericton – 453-2210
Grand-Sault – 473-7755
Moncton – 856-2277
Sussex – 432-2001
Wicklów – 392-5101

Nous vous remercions de votre patience et de votre collaboration alors que nous continuons à améliorer notre service et à fournir des soins de qualité.

Veuillez agréer, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Neil Jacobson, directeur
Direction des services de santé animale